

Les Verts de Bevaix

Distribution de cabas

Cette page est dédiée à notre engagement pour les alternatives écologiques au plastique.

Lors des stands auxquels nous vous invitons sur la page **NOUVELLES**, nous distribuerons des cabas biodégradables, compostables et non nocifs pour l'environnement.

La distribution des sacs bioapply est la première action des Verts de Bevaix. Par là-même, elle est le symbole de la politique que nous nous engageons à mener lors des années à venir: une politique dont un des buts principaux est de proposer aux Bevaisans des alternatives écologiques et efficaces aux divers produits polluants ou gourmands en énergie que nous sommes encore contraints d'utiliser, pour des raisons tant économiques que pratiques.

Ces sacs, à condition qu'ils remplacent les sacs en plastique, font partie des créations qui permettront à l'être humain de vivre en respectant son environnement. En effet, le sac bioapply est 100% biodégradable, 100% compostable, 100% sans OGM et 100% sans métaux lourds. Il est certifié par le label "ok compost".

Selon les études les plus récentes de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, France), durant son cycle de vie, le sac bioapply est supérieur aux sacs en plastique et en papier pour les raisons suivantes:

- il a la plus faible consommation d'énergie non renouvelable
- il a la plus faible consommation d'eau
- il génère le moins d'émissions de gaz à effet de serre
- il contribue le moins à l'acidification atmosphérique
- il contribue le moins à la formation d'oxydants photochimiques
- il contribue le moins à la production de déchets solides

Quoique vous fassiez de votre sac, il ne générera pas de produits pouvant mettre en danger les êtres vivants.

Cependant, nous vous encourageons fortement à l'utiliser autant de fois que possible, et à le mettre au compost lorsqu'il ne pourra plus vous satisfaire. Si cela vous est pour l'instant impossible, sachez que nous travaillons dès à présent à l'organisation d'un ramassage des déchets compostables, et à la mise en place d'un compost industriel dans lequel ces sacs peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes, c'est-à-dire un compostage en moins de 45 jours. En attendant, même jeté à la poubelle, ce sac est une source de pollution nettement inférieure à celle des sacs en plastique. Nous vous prions aussi de ne pas le jeter dans la nature.



La production de plastique nécessite des produits pétroliers (matière première non renouvelable), de l'eau, et génère des émissions polluantes.

Ce qu'il faut savoir

- 680: c'est le nombre de sacs par an/ménage soit 2 par jour!
- 20 minutes !: c'est la durée d'utilisation moyenne des sacs sortie de caisse
- 400 ans !: c'est le temps que peut prendre la décomposition d'un sac en plastique
- 850'000 tonnes de plastique ont été utilisées en Suisse en 2004 (OZD) ...

- 500'000 tonnes finissent dans nos déchetteries (KVS)
- + 50% des emballages sont en plastique

La **Norme EN 13432** définit précisément les caractéristiques qu'un matériau doit avoir pour être considéré comme **compostable et biodégradable**. Seuls les emballages qui répondent strictement à cette norme, peuvent être valorisés comme compostables au même titre que des déchets organiques.

Le **Label OK COMPOST** est un standard de conformité avec la **Norme EN 13432**. Il a pour vocation de permettre au grand public d'identifier facilement les plastiques en conformité avec cette norme, c'est à dire exclusivement ceux qui peuvent prétendre être totalement biodégradables et compostables.

Pour obtenir le **Label OK Compost** et répondre à la **Norme EN 13432**, le matériau doit se composte sur une durée maximale de 45 jours et répondre à un test d'écotoxicité après compostage.

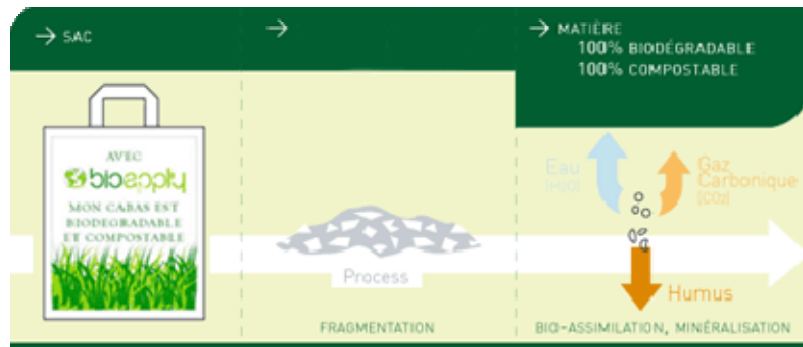


Sources:

- www.bioapply.com
- www.vincotte.be
- Étude réalisée par COMPOSTO, Olten, CH *9/98
- Life Cycle Assessment of Mater-Bi Bags for the Collection of Compostable Waste " Étude réalisée par Bio Intelligence Service (BIS), France, 5/05
- Evaluation des impacts environnementaux des sacs de caisse Carrefour, France 2/04
- Contribution à l'évaluation des impacts environnementaux des sacs de caisse "" Étude réalisée par BIS / Carrefour Supermarchés, France, 6/05

Que veut dire "bio-dégradable ?

Le processus de biodégradabilité permet à un matériau après une phase de fragmentation de se transformer en humus en dégageant du CO₂, par "bio-assimilation" et "minéralisation", grâce à l'action des micro-organismes.



Pourquoi renoncer au plastique?

Le pétrole est une ressource épuisable. Avec la crise pétrolière actuelle, nous prenons enfin conscience que les limites d'extraction seront atteintes d'ici quelques années. Dès aujourd'hui, nous devons restreindre notre usage du pétrole aux applications les plus incontournables.

Les qualités intrinsèques du plastique (élasticité, souplesse, résistance, faible poids...) continuent de le rendre incontournable dans l'emballage.

Dans ce contexte, le développement des « **bio-plastiques** » **biodégradables et compostables** **représentent une véritable révolution**: ils procurent en effet les mêmes avantages que le plastique traditionnel avec **un impact écologique très largement réduit**.

Les biomatériaux peuvent se développer sur des applications où les critères déterminants sont les suivants:

- **un impact minimal pour l'environnement**
- **un gain sur les coûts de tri/recyclage.**
- **un gain de temps** (pas de nécessité de recycler car biodégradation à 100%)

Le sac "sortie de caisse" est aujourd'hui le produit le plus visible mais le champ des applications possibles est immense.

Actuellement, les bioplastiques sont utilisés avec la technique d'extrusion (sacs, films,...). Des applications avec la technologie d'injection/ moulage plastique sont tout à fait envisageables.

Finalement, seule l'imagination des industriels et leur éventuel manque d'engagement écologique peuvent potentiellement limiter les perspectives de développement des bioplastiques.

source: www.biocool.tm.fr/